

United Nations

Nations Unies

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED

E/CN.4/213

20 mai 1949

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Royaume-Uni : Amendement à l'article 12

Aucun étranger légalement admis sur le territoire d'un Etat ne peut en être expulsé, si ce n'est pour les motifs et conformément à la procédure prescrite par la loi.
